

Synthèse de l'atelier 2

Flavin

24 juin 2026

Concertation préalable (30 avril – 15 juillet 2026)

**Projet d'aménagement d'une liaison routière
entre la RN88 et la RD911**



Table des matières

INTRODUCTION DE L'ATELIER	3
Présentation du cadre de la concertation préalable	3
Présentation des enseignements de l'atelier 1	3
Présentation des aspect techniques du projet.....	4
POSITIONNEMENT COLLECTIF DES PARTICIPANTS SUR LEURS PARTICIPATION A L'ATELIER 2...4	

Introduction de l'atelier

Le deuxième atelier thématique, consacré aux caractéristiques du projet, s'est tenu le 24 juin 2026 à Flavin, à l'initiative du Département de l'Aveyron. Organisé dans le cadre de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la liaison routière entre la RN88 et la RD911, il faisait suite aux réunions publiques et au premier atelier consacré aux tracés et aux alternatives.

Cette rencontre avait pour objectifs de :

- identifier les conditions indispensables à la bonne insertion d'un projet d'aménagement dans son environnement : cadre de vie, agriculture, mobilités, sécurité, paysage et usages locaux ;
- faire émerger les points de vigilance et les impacts jugés prioritaires par les participants ;
- recueillir des propositions concrètes de mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement ou de suivi ;
- rendre visibles les désaccords exprimés autour du projet.

25 participants étaient présents. Tous avaient déjà participé à au moins une rencontre de la concertation. Parmi les personnes présentes, une majorité habitait Flavin. Des habitants du Monastère, d'Olemps, de Sainte-Radegonde et de La Primaube étaient également représentés.

Présentation du cadre de la concertation préalable

Jean-Luc Campagne, garant désigné par la Commission nationale du débat public fin 2025, a souhaité rassurer les participants sur le cadre et l'ouverture de l'atelier.

Il a expliqué que l'objectif était de réfléchir aux caractéristiques possibles d'un projet routier, quel qu'il soit, dans l'hypothèse où celui-ci serait réalisé. Il a précisé que l'atelier devait permettre de faire ressortir les points d'attention des participants, sans les contraindre à se positionner en faveur d'une variante particulière.

Présentation des enseignements de l'atelier 1

Dans un premier temps, il a été présenté les principaux enseignements de l'atelier 1 du 11 juin. Lors de ce premier atelier, une quarantaine de participants avaient contribué à préciser les problèmes de déplacement et de circulation sur le secteur, à réfléchir à des solutions possibles, puis à analyser les variantes présentées ou formuler des alternatives.

Les participants portent une lecture différente des problématiques de mobilités sur le secteur. Selon eux, les difficultés de circulation se concentrent principalement à certains endroits et à certaines heures. Plusieurs participants avaient également exprimé la crainte que le projet accentue certains problèmes de circulation ou génère des reports de trafic. Ils avaient demandé au Département d'adopter une approche plus globale des déplacements.

Concernant les variantes présentées par le Département de l'Aveyron :

- la variante nord avait été fortement critiquée et remise en question, notamment en raison de ses impacts potentiels sur le cadre de vie ;
- la variante sud avait été jugée plus cohérente par certains participants pour favoriser le report des poids lourds et délester le rond-point du Lachet. Pour autant, ses impacts avaient également été jugés

importants, et plusieurs participants avaient estimé que des études complémentaires seraient nécessaires pour mieux les apprécier.

Les groupes avaient également proposé plusieurs alternatives, parmi lesquelles une variante sud plus courte, des aménagements routiers sur les infrastructures existantes, des parkings relais, le développement du covoiturage, ainsi que d'autres formes de mobilité, comme le bus ou le vélo.

Présentation des aspect techniques du projet

L'ensemble des éléments présentés en réunion est disponible sur le site du Département de l'Aveyron.

Le Département de l'Aveyron a présenté un cadre commun de discussion destiné à nourrir les échanges lors des séquences de travail en sous-groupes.

Il a expliqué que l'atelier devait permettre aux participants de se placer dans une logique de réflexion technique, à partir de supports tels que des coupes en travers, des plans d'insertion et des photographies. Ces supports visaient à les aider à exprimer leurs besoins, leurs points de vigilance et leurs propositions concernant les caractéristiques d'un éventuel futur tracé.

Il a également précisé que les caractéristiques abordées dans le cadre de l'atelier étaient transposables à différents types de projets routiers et ne concernaient pas uniquement une variante en particulier.

Positionnement collectif des participants sur leurs participation à l'Atelier 2

À la suite de la présentation des règles de l'atelier consacré aux caractéristiques du projet, et d'une discussion entre eux, les participants ont collectivement exprimé la volonté de ne pas participer à cet atelier.

Le positionnement collectif de refus de participe à cet atelier est le suivant :

- **Opposition de l'ensemble des participants au projet**

Les participants ont expliqué ne pas souhaiter travailler sur les caractéristiques d'un projet qu'ils contestent dans son principe même, quel que soit le tracé envisagé. Selon eux, la participation à cet atelier pourrait donner du crédit à un projet qui ne répond pas aux besoins du territoire.

- **Non-partage du diagnostic du Département de l'Aveyron et de l'utilité du projet**

Le groupe a indiqué ne pas partager le diagnostic présenté par le Département lors des précédentes réunions publiques. Les données communiquées par le Département ne permettent pas de démontrer, selon eux, l'utilité du projet.

- **Atelier qui semble ne pas être adapté dans le processus**

Les participants ont estimé que cet atelier intervenait trop tôt dans le processus de concertation. Ils ont dit refuser la « logique d'entonnoir » proposée à travers les deux ateliers, considérant que la décision de réaliser le projet n'avait pas encore été prise et qu'il n'était donc pas opportun de travailler sur les caractéristiques techniques du projet.

- **D'autres projets d'infrastructures à prioriser**

Les participants ont par ailleurs exprimé que des projets de réaménagement devaient être évalués comme prioritaires, à l'image de l'amélioration de l'échangeur du Lachet et du réaménagement de la rocade de Rodez.

Avant de clôturer la séance, le groupe a interrogé le garant sur le message qui sera transmis aux élus du Département ainsi que sur le rôle de la réunion de clôture prévue le 2 juillet. Jean-Luc Campagne a rappelé que le bilan du garant aura pour objectif de restituer l'ensemble des arguments exprimés durant les trois mois de concertation et qu'il sera publié un mois après la fin de celle-ci. Il a également précisé que la réunion de clôture, organisée avant la fin officielle du processus de concertation fixée au 15 juillet, permettra de présenter une première synthèse des arguments recueillis et du déroulement de la concertation. Le public peut continuer à contribuer en ligne via le registre numérique jusqu'au 15 juillet pour préciser certains points soulevés lors de la réunion de clôture.